

Accord de l'Ouest

consultera la province de Terre-Neuve et du Labrador, la Nouvelle-Écosse et les administrations territoriales sur les encouragements à accorder.

En vertu des modalités de l'Accord de l'Ouest, les provinces acceptent de canaliser vers le secteur tous les avantages découlant de la déréglementation du pétrole, tous les dégrèvements fiscaux fédéraux et toutes les économies résultant de l'élimination des encouragements provinciaux, associés à l'abandon du programme fédéral d'encouragement du secteur pétrolier.

Voilà quelques-uns des points principaux de l'accord que j'ai signé avec mes homologues de l'Ouest. Pendant toutes nos discussions, notre désir essentiel était de créer au Canada une atmosphère qui stimule l'investissement, mette fin à la discrimination et crée la croissance économique dont nous avons besoin pour remettre les Canadiens au travail, dans l'intérêt d'un Canada fort et uni. Nous sommes parvenus à un accord qui unifiera les diverses régions de notre pays et dont elles profiteront toutes. Nous attendons maintenant que les entreprises de ce secteur réinvestissent leurs nouvelles recettes afin de créer des emplois et de garantir des approvisionnements suffisants en pétrole et la sécurité énergétique du Canada.

Avec cet Accord de l'Ouest, nous encourageons les sociétés pétrolières et gazières à faire ce qu'elles font le mieux, trouver et développer de nouvelles sources d'énergie pour les générations à venir et créer des emplois et des possibilités de progrès économique pour tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

● (1520)

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je dirais d'abord à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^{lle} Carney) que je suis d'accord avec elle pour dire qu'il vaut mieux que le gouvernement fédéral et les provinces de l'Ouest s'entendent pour le bien non seulement de l'économie de l'Ouest, mais aussi de l'économie du Canada tout entier. J'espère de tout cœur que cet accord créera autant d'emplois qu'elle le prétend. Mais on ne conclut jamais un accord pour le principe de la chose. Sous ce rapport, je ne saurais souscrire à celui que vient de signer la ministre avec les provinces de l'Ouest.

La ministre a prétendu que, grâce à la déréglementation, les forces du marché fixeront le prix du brut. Il ne fait aucun doute que consommateurs paieront plus cher.

Des voix: Oh, oh!

M. MacLellan: J'aimerais bien que les députés d'en face me disent si les sociétés pétrolières ont jamais réduit le prix du pétrole à moins d'y être forcées. Par conséquent, cet accord n'entraînera pas une baisse de prix.

La ministre a aussi prétendu que les Canadiens seraient protégés des caprices du marché, que le gouvernement prendrait des mesures pour s'en assurer. Quelles mesures pourrait-il donc prendre? Nous pourrions nous retrouver en fâcheuse posture si jamais la situation empirait au Moyen-Orient et que les prix pétroliers grimpaient en flèche. Il faut que le gouvernement nous dise ce qu'il compte faire pour parer à une telle éventualité. Toute aide sérieuse aux consommateurs exigerait des engagements financiers de la part du gouvernement. Nous voulons donc savoir ce qu'il compte faire.

Quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour financer ce qu'il vient de faire? Il décrètera forcément une

autre taxe à la consommation. A qui d'autre pourrait-il s'adresser? Nous savons que les multinationales pétrolières détiennent actuellement 60 p. 100 des réserves d'ancien pétrole. Or, avec la déréglementation des prix pétroliers, elles vont réaliser des bénéfices pharamineux. On a demandé au ministre des Finances (M. Wilson) tout à l'heure comment le gouvernement s'y prendrait pour protéger les consommateurs. Il a dit que la réponse à cette question figurait dans la déclaration de la ministre. Or, elle ne s'y trouve pas.

Et que compte faire le gouvernement dans le cas du gaz naturel? Aucune réponse dans ce cas-là non plus avant novembre prochain. Il ne faut certes pas s'attendre à une réponse avant les élections qui auront lieu en Ontario. Ce qui revient à dire que les consommateurs canadiens devront payer davantage pour le gaz naturel.

Le gouvernement a déclaré qu'il abolirait progressivement l'impôt sur les revenus pétroliers dans les trois ans et demi. Il a prétendu que, sans cet impôt, des projets comme Venture ou Hibernia pourrait prendre de l'ampleur. Comment est-ce possible, puisque le gouvernement compte supprimer toutes les subventions prévues dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier? On a demandé aux dirigeants du secteur pétrolier ce qui arriverait aux projets Venture et Hibernia lorsque ces subventions seront supprimées. Ils ont répondu que pareille mesure signifierait, somme toute, la fin de ces deux projets. Toutes les activités pétrolières se déplaceraient vers l'Ouest. Je veux bien qu'on relance l'activité pétrolière dans l'Ouest, mais cela compromettrait sérieusement l'économie de l'Est du Canada.

Des voix: Non.

M. MacLellan: Oui. Le gouvernement ne nous a pas dit ce qu'il compte faire pour remplacer ce programme très important. Je le répète, pour la gouverne du ministre des Finances, c'est un programme très important. Il nous faut des réponses. Ces deux projets sont à une étape tout à fait critique. On aura beau avoir l'Accord de l'Atlantique et tous les accords du monde, tant que le régime fiscal ne sera pas là nous ne pourrions convaincre le secteur énergétique d'investir dans l'est du Canada.

Que va-t-il arriver? Nous ne le saurons pas tant que le gouvernement ne nous donnera pas de réponse. Que va-t-il se produire à Terre-Neuve? On peut concevoir que le projet Hibernia serait arrêté, ou du moins retardé indéfiniment. Ce serait une gigantesque tromperie pour l'est du Canada, qui souffre déjà d'un terrible taux de chômage.

Le gouvernement a dit qu'il consulterait Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse. Pourquoi n'a-t-il pas consulté Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse avant de réaliser l'accord énergétique avec l'Ouest du Canada? La simple courtoisie l'aurait exigé, parce que ces dernières sont aussi des provinces productrices d'énergie.

Et que va-t-il arriver au prélèvement d'indemnisation pétrolière? Le ministre des Finances a dit dans son exposé du 8 novembre et aujourd'hui à la Chambre que ce prélèvement serait éliminé. Il a dit également en novembre dernier qu'il espérait ramener à la table de négociation 1.2 milliard des prélèvements d'indemnisation. Cela a été complètement exclu dès le début des négociations. Il n'y aura pas d'indemnisations à retirer de cet accord pour rembourser l'argent dû au titre de ce compte.